

Section 1. Identification

Identificateur de produit : Fine-L-Kote SR
Code du produit : 2102-P
Autres moyens d'identification : Silicone Conformal Coating
Type de produit : Liquide.

Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations non recommandées

Non applicable.

Données relatives au fournisseur : Manufacturier
Techspray
8125 Cobb Center Drive
Kennesaw, GA 30152
Tel:678-819-1408
Toll free: 800-858-4043
Fax: 806-372-8750

Distributeur
EMX Enterprises LTD
250 Granton Drive
Richmond Hill, ONT
Canada L4B 1H7
905-764-0040

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence (indiquer les heures de service) : Chemtrec - 1-800-424-9300
CANUTEC (Canadian Transportation): (613) 996-6666
Emergency phone: (800) 858-4043
24/7

Section 2. Identification des dangers

Classement de la substance ou du mélange :

Éléments d'étiquetage SGH

Mention d'avertissement :

Mentions de danger :

Conseils de prudence

Prévention :

Intervention :

Stockage :

Élimination :

Éléments d'une étiquette complémentaire :

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification :

Section 3. Composition/information sur les ingrédients

Substance/préparation : Mélange
Autres moyens d'identification : Silicone Conformal Coating

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

Section 4. Premiers soins

Description des premiers soins nécessaires

Contact avec les yeux :
Inhalation :
Contact avec la peau :
Ingestion :

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux :
Inhalation :
Contact avec la peau :
Ingestion :

Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux :
Inhalation :
Contact avec la peau :
Ingestion :

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Note au médecin traitant :
Traitements particuliers :
Protection des sauveteurs :

Voir Information toxicologique (section 11)

Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction

Agents extincteurs appropriés :
Agents extincteurs inappropriés :

Dangers spécifiques du produit :

Produit de décomposition thermique dangereux :

Mesures spéciales de protection pour les pompiers :

Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Équipement de protection :
spécial pour le personnel
préposé à la lutte contre le
feu

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Pour le personnel non :
affecté aux urgences
Intervenants en cas :
d'urgence

Précautions :
environnementales

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Petit déversement :
Grand déversement :

Section 7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Mesures de protection :
Conseils sur l'hygiène :
générale au travail

Conditions de sûreté en :
matière de stockage, y
compris les incompatibilités

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Aucun.

Contrôles d'ingénierie :
appropriés

Contrôle de l'action des :
agents d'environnement

Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène :

Protection oculaire/ faciale :

Protection de la peau

Protection des mains :

Protection du corps :

Autre protection pour la :
peau

Protection respiratoire :

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

État physique	: Liquide. [Liquide.]
Couleur	: Clair. Incolore.
Odeur	: Aromatique.
Seuil olfactif	: Non disponible.
pH	: Non disponible.
Point de fusion	: Non disponible.
Point d'ébullition	: 79°C (174.2°F)
Point d'éclair	: Vase clos: -12.2°C (10°F) [Tagliabue.]
Taux d'évaporation	: Non disponible.
Inflammabilité (solides et gaz)	: Non disponible.
Limites inférieure et supérieure d'explosion (d'inflammation)	: Seuil minimal: 1.8% Seuil maximal: 10%
Tension de vapeur	: Non disponible.
Densité de vapeur	: Non disponible.
Densité relative	: Non disponible.
Solubilité	: Non disponible.
Solubilité dans l'eau	: Non disponible.
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Non disponible.
Température d'auto-inflammation	: Non disponible.
Température de décomposition	: Non disponible.
Viscosité	: Non disponible.
Temps d'écoulement (ISO 2431)	: Non disponible.

Section 10. Stabilité et réactivité

Réactivité	:
Stabilité chimique	:
Risque de réactions dangereuses	:
Conditions à éviter	:
Matériaux incompatibles	:
Produits de décomposition dangereux	:

Section 11. Données toxicologiques

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Non disponible.

Irritation/Corrosion

Non disponible.

Sensibilisation

Non disponible.

Mutagénicité

Non disponible.

Cancérogénicité

Non disponible.

Toxicité pour la reproduction

Non disponible.

Tératogénicité

Non disponible.

Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Non disponible.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Non disponible.

Risque d'absorption par aspiration

Non disponible.

Renseignements sur les voies d'exposition probables : Non disponible.

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux :
Inhalation :
Contact avec la peau :
Ingestion :

Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Contact avec les yeux :
Inhalation :
Contact avec la peau :
Ingestion :

Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme

Exposition de courte durée

Effets immédiats possibles : Non disponible.

Effets différés possibles : Non disponible.

Exposition de longue durée

Effets immédiats possibles : Non disponible.

Section 11. Données toxicologiques

Effets différés possibles : Non disponible.

Effets chroniques potentiels sur la santé

Non disponible.

Généralités :
Cancérogénicité :
Mutagénicité :
Tératogénicité :
Effets sur le développement :
Effets sur la fertilité :

Valeurs numériques de toxicité

Estimations de la toxicité aiguë

Non disponible.

Section 12. Données écologiques

Toxicité

Non disponible.

Persistance et dégradation

Non disponible.

Potentiel de bioaccumulation

Non disponible.

Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau (K_{oc}) : Non disponible.

Autres effets nocifs :






Section 13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination :

Section 14. Informations relatives au transport

	Classification pour le TMD	Classification pour le DOT	ADR/RID	IMDG	IATA
Numéro ONU	-	-	UN1139	UN1139	ID8000
Désignation officielle de transport de l'ONU	Bien de consommation ORM-D	Bien de consommation ORM-D	Coating Solution (Acétone, Hexane normal)	Coating Solution (acetone, n-hexane)	Bien de consommation ID8000

Section 14. Informations relatives au transport

Classe de danger relative au transport	ORM-D	ORM-D	3  	3  	9 
Groupe d'emballage	-	-	II	II	-
Dangers environnementaux	Oui.	Oui.	Oui.	Yes.	Yes. The environmentally hazardous substance mark is not required.
Autres informations	<p>Produit classé selon les sections suivantes des Règlements sur le transport des marchandises dangereuses : 2.18-2.19 (Classe 3), 2.7 (Marque de polluant marin).</p> <p>The marine pollutant mark is not required when transported by road or rail.</p>	<p>Ce produit n'est pas réglementé comme polluant marin lorsqu'il est transporté par voie navigable intérieure en formats ≤ 5 L ou ≤ 5 kg ou par voie routière, ferroviaire ou aérienne intérieure en format non en vrac, à condition que les emballages soient conformes aux dispositions générales de §§ 173.24 et 173.24a.</p> <p>Quantité à déclarer 11111.1 lb / 5044.4 kg [1605.5 gal / 6077.6 L] Les dimensions relatives à des emballages expédiés en quantités inférieures à la quantité à déclarer du produit ne sont pas soumises aux exigences de transport de la quantité à déclarer.</p>	<p>La marque « substances dangereuses pour l'environnement » n'est pas requise lorsque la substance est transportée en quantités ≤ 5 l ou ≤ 5 kg.</p> <p>Dispositions particulières 640 (C)</p>	<p>The marine pollutant mark is not required when transported in sizes of ≤ 5 L or ≤ 5 kg.</p>	<p>The environmentally hazardous substance mark may appear if required by other transportation regulations.</p>

Section 14. Informations relatives au transport

Protections spéciales pour l'utilisateur : **Transport avec les utilisateurs locaux** : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

Transport en vrac aux termes de l'annexe II de la Convention MARPOL et du Recueil IBC : Non disponible.

Section 15. Informations sur la réglementation

Listes canadiennes

INRP canadien : Les composants suivants sont répertoriés: Composés organiques volatils; n-Hexane; Toluène

Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement) : Les composants suivants sont répertoriés: Volatile organic compounds

Inventaire du Canada : Indéterminé.

Réglementations Internationales

Liste des substances chimiques des tableaux I, II et III de la Convention sur les armes chimiques
Non inscrit.

Protocole de Montréal (Annexes A, B, C, E)

Non inscrit.

Convention de Stockholm relative aux polluants organiques persistants

Non inscrit.

Convention de Rotterdam sur le consentement préalable donné en connaissance de cause (PIC)

Non inscrit.

Protocole d'Aarhus de la CEE-ONU relatif aux POP et aux métaux lourds

Non inscrit.

Liste des stocks

Australie : Indéterminé.
Chine : Indéterminé.
Europe : Indéterminé.
Japon : **Inventaire du Japon (ENCS)**: Indéterminé.
Inventaire japonais (ISHL): Indéterminé.
Malaisie : Indéterminé.
Nouvelle-Zélande : Indéterminé.
Philippines : Indéterminé.
République de Corée : Indéterminé.
Taiwan : Indéterminé.
Turquie : Indéterminé.
États-Unis : Indéterminé.

Section 16. Autres informations

Historique

Date d'impression : 10/3/2018

Date d'édition/Date de révision : 10/3/2018

Date de publication précédente : 10/3/2018

Version : 2

Légende des abréviations :

- ETA = Estimation de la toxicité aiguë
- FBC = Facteur de bioconcentration
- SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
- IATA = Association international du transport aérien
- CVI = conteneurs en vrac intermédiaires
- code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses
- LogKoe = coefficient de partage octanol/eau
- MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)
- NU = Nations Unies
- RPD = Règlement sur les produits dangereux

Procédure utilisée pour préparer la classification

Classification	Justification
Non classé.	

Références : Non disponible.

☑ Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.

Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.